

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°2016 - 0556 /P-RM DU - 3 AOUT 2016

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'HOPITAL DU
POINT G

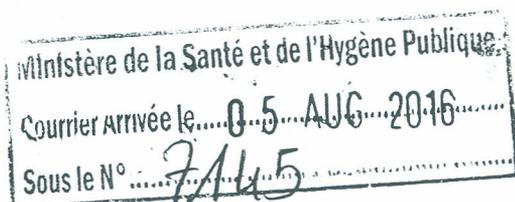
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière ;
- Vu la Loi n°03-021 du 14 juillet 2003 portant création de l'Hôpital du Point G ;
- Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;
- Vu le Décret n°03-337/P-RM du 6 août 2003 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Hôpital du Point G ;
- Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2016-0510/P-RM du 07 juillet 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Idrissa Ahmadou CISSE, N°Mle 934-64.H, Médecin, est nommé Directeur général de l'Hôpital du Point G.



Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2014-0885/P-RM du 02 décembre 2014 portant nomination du **Directeur général** de l'Hôpital du Point G, sera enregistré et publié au Journal officiel. †

Bamako, le - 3 AOUT 2016

Le Président de la République,


Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre


Modibo KEITA

Le ministre de la Santé
et de l'Hygiène publique,


Docteur Marie Madeleine TOGO

Le ministre de l'Economie
et des Finances,


Docteur Boubou CISSE